



Municipalité du Bic

***Une production intégrée et respectueuse
pour
une collectivité équilibrée et vivant en harmonie***

Présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement

Dans le cadre de la

***Consultation publique sur le développement durable de la
production porcine au Québec***

Rimouski, le jeudi 20 mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. La municipalité du Bic, un paysage, un milieu de vie, une communauté en évolution.....	10
2. La communauté du Bic, sa relation avec l=agriculture et avec la production porcine.	13
3. Les enjeux pour le milieu de vie et la communauté face à la production porcine.....	13
3.1 L=activité économique (agriculture et tourisme) et la production porcine	13
3.2 La protection des cours d'eau.....	17
3.3 La protection des nappes phréatiques.....	18
3.4 La qualité de vie des citoyens.....	20
4. Le gouvernement municipal, lieu de compromis et d=intégration des diverses activités économiques de la collectivité.....	23
5. La position de la Municipalité.....	26
6. Recommandations	28
Conclusion.....	31

Avant-propos

Les porte-parole de la Municipalité du Bic sont :

M. Serge Lévesque, Maire de la Municipalité

M. Lévesque est maire de la municipalité depuis novembre 2000. Il a été auparavant conseiller municipal, de 1982 à 1985. Il siège comme représentant de la MRC Rimouski-Neigette sur le conseil d'administration de la Solide et il est membre du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC. M. Lévesque possède une formation en administration (BAA) et est gestionnaire au CEGEP de Rimouski. M. Lévesque est fils d'agriculteur.

M^{me} Christiane Parent, conseillère municipale

M^{me} Parent fut élue conseillère en novembre 2000. Elle a œuvré auparavant au comité de citoyens *Purbic+, créé en 1996 et elle a également œuvré au *Comité du Patrimoine naturel et culturel du Bic+ dont elle fut co-fondatrice. Elle possède une formation en administration (BAA) et est actuellement gestionnaire chez Telus Québec, elle est née et a grandi sur une ferme à Bic.

Introduction

Par le présent mémoire, la Municipalité du Bic désire exprimer clairement qu=elles sont ses attentes à l=égard du gouvernement du Québec et ses divers ministères et autres instances, en regard de l=encadrement et de la réglementation de la production porcine sur son territoire.

Diverses interventions gouvernementales furent décrétées afin de protéger l=agriculture. Plusieurs étaient essentielles et sont venues répondre à des problématiques pouvant avoir un impact énorme sur cette activité économique. C=est le cas de mesures comme la Loi sur la protection du territoire agricole qui est venue arrêter le développement débridé et une forme particulièrement vicieuse de spéculation foncière et l=étalement urbain à outrance.

Cette mesure avait un impact économique positif pour la collectivité québécoise et un effet de rationalisation des utilisations du territoire. Elle permettait à la société québécoise entière de conserver un *capital+ de terres agricoles permettant la pérennité de ses approvisionnements alimentaires et de sécuriser à la fois les agriculteurs et la société.

Actuellement, nous sommes confrontés à une autre problématique, c=est aussi une question de société, car presque tous sont touchés, **mais il ne s=agit plus ici de protéger l=agriculture**, il y a toujours eu des porcs en quantité au Québec et la population en a toujours consommé.

La problématique dont il est question découle de l=industrialisation à outrance de l=agriculture et du développement d=une forme de production industrielle qui implique des impacts très négatifs sur l=environnement, la santé publique et les droits collectifs et la qualité de vie des citoyens. À cet égard, les chiffres tirés du recensement de 2001 sont éloquent. Au Québec, le nombre de fermes ayant déclaré des porcs a diminué de près de 10

% (9,8%) entre 1996 et 2001 mais le nombre de porcs lui, a augmenté de 24 % (23,9%) durant cette période. Nous produisons 4 300 000 porcs au Québec en 2001.¹

Face à cette problématique, ce qu'il faut ce sont **des mesures pour encadrer et contrôler cette industrialisation malsaine qui produit des profits pour un petit nombre et des coûts sociaux énormes pour tout le reste de la population. Encore là, le recensement de 2001 est éloquent pour appuyer nos propos. L'épandage du fumier solide a diminué de 4,2% de 1996 à 2001 et l'épandage du lisier, lui a explosé : une augmentation de l'épandage de 44% lorsqu'il est déposé en surface et de 113% lorsqu'il est injecté.**²

Le Québec est allé trop loin avec la Loi 23 et son *droit de produire+, et il faut agir avant que **l'industrie porcine sur lisier** ne détruise le milieu rural québécois!

¹Statistique Canada - Recensement de l'Agriculture - 2002-05-15, Porcs par province

²Statistique Canada - Recensement de l'agriculture - 2002-05-15, Épandage sur les terres par provinces

1- La Municipalité du Bic, un paysage, un milieu de vie, une communauté en évolution

La municipalité du Bic est surtout connue pour ses paysages en bordure du fleuve, avec ses îles et ses collines. Il est important de le rappeler car cette *image+ que l'on a de notre communauté détermine en bonne part ce que nous sommes, au plan géographique, au plan humain, au plan économique, au plan environnemental et autres.

La topographie et la géomorphologie de notre territoire sont complexes, tout est en *côtes+ et en *plateaux+ et sillonné par trois rivières. Dans le sous-sol, c'est parfois sablonneux ou graveleux, juste à côté argileux et un peu partout au hasard de la nature, on retrouve du roc. Cela a des impacts sur les cours d'eau, les nappes phréatiques et les usages que l'on peut tirer de ce territoire.

Depuis toujours le Bic a eu diverses fonctions, et partant divers type d'habitants.

Tout comme sa municipalité voisine, Le Bic durant la colonisation française, aussi bien qu'anglaise, n'était accessible essentiellement que par le fleuve. C'est sans doute sa géographie particulière dominée par le Pic Champlain, facilement reconnaissable par les bateaux qui lui a valu d'être pendant 150 ans, le havre et le lieu de résidence des pilotes du St-Laurent, vocation aujourd'hui assumée par Les Escoumins. Cette vocation maritime est en déclin, mais elle pourrait renaître axée sur la navigation de plaisance et l'observation de la nature.

Avant même le début du XXe siècle, Le Bic a eu une vocation de villégiature. Évidemment, pour des personnages plus aisés que la moyenne des habitants, mais il importe de situer que Le Bic a toujours accueilli des touristes, (l'Auberge et des citoyens de la municipalité accueillaient des visiteurs à partir de la fin du XIXième siècle) et selon les époques cette vocation d'hébergement et d'accueil touristique a pris plus ou moins de place au plan économique.

Depuis 1984, les expropriations nécessaires ont débuté à la fin des années soixante, Le Bic bénéficie, si l'on peut dire, d'un parc provincial, maintenant sous la responsabilité de la SEPAQ. Selon les chiffres du gouvernement du Québec, le parc accueille 250 000 visiteurs par année, qui viennent y faire du camping, de la marche et admirer le paysage. Au-delà de ces visiteurs du parc provincial, nous avons également des touristes de passage qui fréquentent soit nos gîtes, qui sont répartis en majorité le long de la 132, ou l'une ou l'autre des auberges et cafés du village.

On reparlera plus tard de cet aspect, mais retenons que la vocation touristique du Bic représente probablement l'activité économique la plus importante de la municipalité, bien qu'il soit difficile de le démontrer avec des statistiques précises à l'appui.

L'autre vocation de la municipalité, depuis sa naissance, c'est l'agriculture. Nous aurons l'occasion de la décrire mieux plus avant dans notre mémoire, mais il importe de mentionner ici, que cette activité économique est en profonde transformation depuis les vingt-cinq dernières années.

Nous n'avons plus au Bic que 38 agriculteurs. Cependant, ceux-ci se partagent, sauf erreur, avec les agriculteurs situés en bordure du fleuve, parmi les meilleures terres agricoles du Bas Saint-Laurent. Cela dû au fait de la présence, il y a quelques milliers d'années, après le passage des glaciers, de la mer au-dessus de ces terres, ce qui n'est pas le cas de certaines municipalités de l'arrière pays où le sol arable est moins profond et beaucoup plus rocheux.

Comme dans toutes les communautés du Québec, on retrouve au village un noyau de personnes âgées qui ayant terminé leur vie active dans la foresterie ou l'agriculture s'installent dans un cadre plus accessible, près des services et de certains lieux communautaires.

Là où on constate une réelle transformation du milieu, c'est que l'on retrouve dans le noyau urbanisé du Bic non seulement les retraités du lieu, mais un nombre grandissant de retraités

et de préretraités provenant de plusieurs régions du Québec, et qui sont à la recherche d'un milieu de vie de qualité où ils se sentent en villégiature douze mois par année. La qualité du paysage et de l'environnement représente une grande importance pour ces nouveaux citoyens. Lorsque l'on parle du mouvement des citadins qui viennent en région à cause de la qualité du milieu et qui viennent équilibrer le déficit des migrations de nos populations, cela est très concret chez nous. On assiste même à des achats de propriétés en préparation d'une retraite dans quelques années. Près du quart de notre population actuelle a plus de 55 ans (23 %).³

L'autre transformation que l'on constate, c'est que notre périmètre urbanisé, à l'intérieur duquel il reste encore beaucoup de place (nous avons en fait deux périmètres urbains assez distincts l'un de l'autre), est en train de devenir une banlieue de l'agglomération de Rimouski, soit parce que les parents des jeunes familles sont originaires du Bic ou simplement parce qu'ils veulent trouver un cadre de vie moins urbanisé. Nous avons constaté que dans l'ensemble près de 29% de nos résidents ont changés d'adresse entre les recensement de 1996 et de 2001 (28.8 %).⁴

Notre population se transforme, elle est en mutation. Nous considérons positivement cette mutation qui permet de maintenir la population à son même niveau et possiblement de l'augmenter. Promouvoir le milieu, ses atouts et le potentiel de la région est d'ailleurs l'une des stratégies de notre plan de développement rural pour contrer l'exode.⁵

Au plan des infrastructures municipales, vous comprendrez qu'il est à l'avantage de tous, citoyens et Municipalité, de compléter ce développement résidentiel. Le maintien de certains services et l'équilibre fiscal municipal sont à ce prix.

Mais, il faut que la municipalité puisse préserver les conditions qui permettent que cette mutation soit positive.

³ Statistique Canada- Recensement 2001- Statistiques démographiques Le Bic

⁴ Statistique Canada- Op. cit. Idem

⁵ Plan de développement des municipalités et territoires ruraux-MRQ de Rimouski-Neigette- Novembre 2002, page 76

2- La communauté du Bic, sa relation avec l'agriculture et avec la production porcine

On vous l'a mentionné, la municipalité du Bic depuis la colonisation et son défrichement a toujours eu une vocation agricole. Cela a été avec la villégiature, la grande vocation économique de la municipalité.

Les fermes jusqu'au début des années soixante étaient des fermes mixtes, non spécialisées, avec plusieurs types de production qui pouvaient se côtoyer sans difficultés apparentes.

À cette époque, plusieurs agriculteurs avaient des porcheries, élevaient et abattaient des porcs pour la consommation domestique essentiellement, bien que certains en vendaient à des *marchands d'animaux+.

La coopérative **Purdel**, toujours active dans la municipalité du Bic, portait alors le nom de **Coopérative agricole du Bas Saint-Laurent** et on peut dire que ses activités furent un des moteurs du développement de notre municipalité, mais également de l'agriculture dans ce secteur du Bas Saint-Laurent.

Au cours des années soixante et soixante-dix, avec la transformation de l'agriculture, nos fermes se sont spécialisées. Et c'est essentiellement dans la production laitière que nos agriculteurs ont choisi de se spécialiser.

Certains ont décidé de se tourner vers la production d'animaux de boucherie, mais cela reste une minorité et sauf rares exceptions, on produisait essentiellement du bœuf.

Avec l'accélération de l'industrialisation de l'agriculture, les producteurs ont grossi en taille et diminué en nombre. La production, elle, est restée essentiellement laitière.

Arrive 1996, une première porcherie s'installe!

Le gouvernement du Québec est à peaufiner sa Loi 23 *sur le droit de produire+ et des citoyens voient poindre à l=horizon l=industrialisation et la production massive de porcs sur lisier. Plusieurs groupes de citoyens se constituent spontanément un peu partout au Québec et Le Bic n=est pas en reste! Le comité de citoyens *Purbic+ a immédiatement entrepris des représentations auprès du conseil municipal pour obtenir une réglementation municipale sur la production porcine avant l=adoption de la Loi 23.

Cela a permis de mettre le débat sur la place publique dans notre municipalité et inciter les citoyens de toutes provenances à s=impliquer dans le débat. La réglementation municipale fut adoptée et a permis une période de cohabitation sans remous dans notre collectivité. Celle-ci limitait entre autre le nombre maximal de porc pouvant être produit sur notre territoire.

En 1999, sous la pression de certains acteurs, le conseil municipal de l=époque a souhaité abroger la réglementation municipale afin de permettre la production porcine sur une plus grande échelle. Cela a immédiatement suscité une levée de boucliers de la part des citoyens, qui s=y sont fermement opposés.

C=était clair, les citoyens ne voulaient pas de production porcine à outrance.

Le conseil a pu après nombres discussions permettre l=implantation d=une production porcine, mais dans un secteur pouvant l=accueillir, sans causer de préjudices aux autres citoyens résidents. Le conseil a d=ailleurs modifié sa réglementation municipale pour permettre cette construction, qui dans les faits n=a pas vu le jour à cause du moratoire.

Par contre, cette démarche a permis au conseil municipal de dresser des objectifs, qui demeurent et qui guideront les interventions locales à venir dans ce dossier :

- S Maintenir la paix sociale dans la communauté et prévenir toutes interventions intempestives;
- S Traiter les dossiers le plus rapidement possible et impliquer le plus de ressources pertinentes pouvant aider à trouver une ou des solutions;
- S Prioriser le maintien de la qualité de vie des citoyens et prévenir toutes sources de pollution pouvant handicaper notre milieu ou restreindre son développement. (l=air, l=eau, les nappes phréatiques, le paysage naturel ou culturel);
- S Permettre la construction de porcheries qui n=ont pas d=impacts négatifs sur l=environnement local.

Le souhait du conseil municipal est qu'il ait les pouvoirs lui permettant de mener à bien ses objectifs.

3- Les enjeux pour le milieu de vie et la communauté face à la production porcine

3.1 L=activité économique et la production porcine

Nous vous l=avons mentionné précédemment l=activité économique de la municipalité du Bic est constituée de trois grandes fonctions, sa fonction résidentielle, le tourisme et l=agriculture.

La fonction résidentielle génère dans notre milieu un certain nombre d=emplois reliés aux services publics (enseignants, services municipaux, etc.) et aux commerces de services (épicerie, quincaillerie, caisse populaire, etc.). Cela n=est pas négligeable au contraire, mais une bonne part des services reliés à cette fonction résidentielle ne sont même pas situés sur notre territoire et exige un déplacement vers l=agglomération (services de santé, services gouvernementaux, éducation secondaire et collégiale, etc).

Le tourisme, bien que saisonnier, produit sous ses diverses formes, l=activité économique la plus importante. Que ce soit chez les petits entrepreneurs que sont les propriétaires de gîtes ou les employés des auberges ou du parc provincial, c=est également la fonction qui produit concrètement le plus d=emplois dans notre milieu pour nos citoyens et ceux de la région immédiate.

Le taux de chômage au Bic est d=environ 14,4 %⁶. Ce qui représente environ la moitié de certaines municipalités membres de notre MRC, parce que l=activité touristique vient diversifier notre économie et procure des emplois, qui bien que saisonniers sont réels.

⁶ Plan de développement des municipalités et territoires ruraux- MRC de Rimouski-Neigette, novembre 2002 , page 51

Pour résumer, le tout qu'il nous suffise de mentionner que dans la MRC Rimouski-Neigette, 87,9 % des emplois se retrouve dans le secteur des services et seulement 3,6 % dans le secteur primaire⁷. La situation au Bic suit cette tendance, bien que de façon moins marquée.

L'agriculture est notre troisième source économique. Les exploitations agricoles sont au nombre de 38, par suite de la concentration et de la spécialisation de l'agriculture. Celles-ci sont d'ailleurs de grandes tailles et sont souvent le fruit de l'association de plusieurs exploitants individuels. On doit également considérer que plusieurs propriétaires de terres agricoles ne les exploitent pas eux-même et les cèdent en location ou sous forme de bail à des agriculteurs du milieu.

Le résultat de ces exploitations agricoles génère évidemment des revenus très importants, mais ces revenus sont essentiellement réinvestis dans les exploitations eux-même et au-delà des propriétaires-entrepreneurs, de leurs conjoints et de leur famille immédiate procure peu d'emplois. Le recensement de 2001 nous confirme que sur une population active de 1480 personnes au Bic, 145 ont des emplois reliés à l'agriculture et autres industries axées sur les ressources, ce qui inclut la foresterie. L'agriculture représente donc moins de 10 % des emplois et sûrement moins si on retire les emplois reliés à l'exploitation forestière.⁸

Nous constatons au Bic le peu d'intégration et d'interpénétration des trois fonctions économiques. Ce sont *trois solitudes+ qui s'ignorent.

Une seule exploitation agricole est résolument axée sur l'agro-tourisme, La Bergerie aux Lupins, alors que ce type d'animation est très recherché par les touristes et même par le milieu local. Les productions artisanales ou les productions de *plus-value+ à la ferme sont absente dans notre milieu, alors que cela est commun ailleurs au Québec. Nous avons une excellente boulangerie artisanale, mais elle ne s'approvisionne pas localement.

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de certaines productions locales axées sur notre terroir. Cela mérite d'être encouragé et supporté car il n'y a pas dans notre milieu de marché de

⁷ Opus. Cit, page 48

⁸ Statistique Canada-Recensement 2001 - Statistiques sur les gains et le travail - Le Bic, page 2

producteurs où les résidents pourraient acheter les produits du terroir local et être en contact avec les agriculteurs. En fait, et cela fut exprimé lors d'un colloque sur la planification stratégique de la municipalité, tenu en novembre dernier. Les résidents du périmètre urbanisé, ont très peu de chance d'être en contact avec les agriculteurs, de les connaître et de comprendre leurs problématiques et vice-versa.

Voilà pour le portrait socio-économique de notre municipalité. Pour que vous puissiez bien saisir l'enjeu que peut représenter la production porcine face à notre développement économique nous devons compléter avec certaines orientations, tirées du Plan de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette 2002-2003⁹.

L'approche de développement proposée fait une large place à la notion de qualité de vie. Cette notion englobe plusieurs éléments qui ont un impact sur la santé, le bien-être général et le dynamisme d'une population, notamment les services de santé et de éducation, les moyens de transport, les équipements de loisirs et de sport, la qualité de l'environnement, etc.

Afin que la région soit reconnue pour son patrimoine et sa vitalité culturelle, pour que ces richesses profitent aussi aux générations futures, aux personnes qui choisiront de s'établir chez nous et aux visiteurs, le CRCD du Bas Saint-Laurent et ses partenaires retiennent deux éléments de stratégie :

- 1- Valoriser et renforcer la vitalité culturelle de la région;**
- 2- Poursuivre la mise en valeur du potentiel offert par le paysage bas-laurentien dans une approche de développement durable.**

Pour ce faire, il faut :

- *Valoriser des attraits du patrimoine bas-laurentien dans une **stratégie de développement du tourisme culturel;***

⁹Plan de développement des municipalités et territoires ruraux - MRC de Rimouski-Neigette Novembre 2002, pages 112-113

- **Développer l'écotourisme** (*création de circuits thématiques, mise en réseau des infrastructures*);

Protéger et mettre en valeur le patrimoine, bâti et naturel.

(Note : Les caractères gras dans le texte tiré du Plan de développement ci-dessus sont des auteurs du présent mémoire)

Comment pourrions-nous permettre qu'une production animale, porcine ou autre, sur lisier, à cause d'odeurs ou d'autres types de pollution puisse venir remettre en question et rende irréalisable ces axes de développement, résultat de nombreuses analyses et d'une concertation régionale et sous-régionale impliquant tous les acteurs du milieu socio-économique, et dont notre développement à venir dépend en grande partie?

Si la production porcine dans notre milieu implique des odeurs qui vont remettre en question et restreindre le plaisir et la qualité de l'expérience de découverte du milieu par nos touristes et une diminution de la qualité de vie de nos résidents, c'est clair, nous n'en voulons pas!

La Municipalité ne peut soutenir une activité économique, quelle qu'elle soit, si elle vient en contradiction avec les autres activités économiques de son territoire et si en plus elle risque d'handicaper son développement futur! Ramasser les forces du milieu et les organiser pour structurer un développement cohérent est déjà assez ardu sans que l'on se mette le poids supplémentaire d'une nouvelle problématique.

C'est pour notre municipalité et notre population un enjeu majeur et là-dessus nous savons que nos concitoyens sont derrière nous. Alors, la production porcine doit être permise sous conditions sévères, de façon à ne pas restreindre ou diminuer la qualité de nos activités économiques ou nous nous y opposerons !

3.2 La protection des cours d'eau

Un second enjeu majeur pour la municipalité du Bic est la protection des trois cours d'eau qui sillonnent notre territoire. Au hasard du paysage du BIC, vous pouvez croiser les méandres de trois rivières soit la rivière du sud-ouest, une rivière à saumon qui se déverse dans le parc du Bic, la rivière Hâtée qui se jette dans le fleuve à l'Est de notre territoire et la rivière du Bic qui, elle, rejoint le fleuve entre ses deux consœurs.

Le conseil municipal doit ordonner dans les prochains mois la préparation de soumissions pour des travaux de recherche d'un approvisionnement supplémentaire en eau et la planification des travaux pour le captage et le transport de cette eau potable. Ces coûts seront importants pour le milieu mais malheureusement indispensables et incontournables si nous voulons accueillir de nouveaux citoyens ou encore une ou des entreprises réclamant un approvisionnement en eau.

L'ensemble de ces travaux prendra quelques années. Une des solutions intermédiaires que nous pourrions utiliser à court terme pour palier à notre approvisionnement limité est d'installer une prise d'eau dans le lit de la rivière Hâtée (qui est un des cours d'eau qui sillonnent à travers notre territoire agricole) et de la pomper vers un site de recharge de la nappe phréatique, qu'elle rejoindra après avoir été filtré par un *filtre à sable+.

Il n'est pas besoin de dresser au BAPE de grands dessins pour que vous soyez en mesure de comprendre que si des épandages ou une pollution diffuse venait affecter la qualité de l'eau de ce cours d'eau ou de l'un ou l'autre des tributaires de ce cours d'eau, notre approvisionnement en eau est compromis et les coûts seront alors multipliés plusieurs fois! Les alternatives étudiées en 1989 et 1992 en était d'installer la conduite d'eau dans la rivière du Bic, ce qui aurait assuré une plus grande quantité d'eau. Le projet fut rejeté par la population parce que jugé trop coûteux à l'époque. Mais **pour la municipalité, l'enjeu reste le même!**

Que nous tirions notre eau supplémentaire de la rivière Hâtée ou de la Rivière du Bic, il faut que cette eau reste de qualité et soit pratiquement potable au moment où elle sera pompée. Si nous retrouvons une grande quantité de coliformes dans l'eau à ce moment, un filtre à sable ne suffira plus, nous devons envisager une désinfection sur une grande échelle et les coûts seront, sans être astronomiques, élevés pour notre population.

L'enjeu de l'approvisionnement en eau est directement lié à la qualité de l'eau que l'on retrouvera dans nos cours d'eau sur notre territoire. Le BAPE et les instances gouvernementales doivent comprendre l'inquiétude que représente pour le conseil municipal et pour les citoyens concernés, l'installation d'infrastructures d'élevage de porcs si cette production animale n'est pas strictement encadrée et particulièrement située à des distances *sécuritaires+ de nos cours d'eau.

3.3 La protection des nappes phréatiques

La situation des nappes phréatiques de notre municipalité est assez problématique. Cette situation prévaut non seulement pour la municipalité, mais pour certains agriculteurs également. La topographie et la géomorphologie jouent un rôle important.

Nous ne sommes pas dans la plaine du Saint-Laurent où la nappe phréatique est plus constante plus captable au même niveau, plus prévisible.

Cette problématique est d'ailleurs en lien avec une des fonctions essentielles de l'activité des municipalités soit la fourniture aux citoyens d'une eau de qualité.

Notre municipalité est actuellement confrontée avec un manque d'approvisionnement en eau, ce qui est crucial pour son développement. Notre eau est de qualité et tous les relevés et vérifications réalisées en collaboration avec le ministère de l'Environnement confirment nos dires. Cependant, nous sommes rendus à la capacité maximale de nos sources

d=approvisionnement prévues par un ancien conseil municipal pour desservir 2100 personnes.

Nous devons actuellement capter l'eau à deux niveaux différents et durant les périodes d=étiage de l=été ou de l=hiver, il arrive que nos sources ne suffisent plus à alimenter notre consommation d'eau, car la nappe de surface descend alors à un niveau très bas.

Pour combler notre déficit d=approvisionnement nous devons rechercher de nouvelles sources, de nouvelles nappes. Comme la municipalité cherche depuis les années 70 et qu'elle a dû continuer en 82-83, et comme on n'a jamais pu en trouver à proximité du village, il est plus que probable que ces sources se trouveront en zone agricole ou à proximité de cette zone.

Cela situe bien notre troisième enjeu. Nos nappes phréatiques sont de dimensions limitées, positionnées selon les hasards des diverses couches de sol, zone de roc, etc.

Un élevage de porc consomme de l'eau! Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la quantité d'eau de consommation journalière d'un porc. Mais si cette production porcine est sur lisier, il faudra ajouter en plus de l'eau pour boire que nous devons consentir aux porcs il y aura l'immense quantité d'eau pour laver les diverses chambres des porcheries, et là cela devient presque impensable.

Tout comme pour nos cours d'eau et encore plus car nous entreposons l'eau que nous tirons de la nappe phréatique pour la consommation quotidienne de nos concitoyens, nous ne pouvons nous permettre de nous retrouver avec une nappe phréatique polluée. C'est le cas également des 900 citoyens de la municipalité qui ne sont pas desservis par l'aqueduc municipal.

Nous avons eu un cas de pollution de la nappe phréatique alimentant les puits d'une douzaine de résidences en février 2002. Heureusement cette pollution était causée par du sel de déglçage d'un entrepreneur et n'a pas posé de problème de santé publique, ni de problème permanent. Mais durant de nombreuses semaines ces citoyens ont vécu une des situations très pénibles que personne dans le milieu ne voudrait revivre.

L'inquiétude est grande chez nos citoyens situés à proximité de la zone agricole. Et ce n'est pas face à ce qui se passe en agriculture actuellement, cela n'a jamais posé de problème de pollution ou d'approvisionnement en eau dans notre milieu, c'est en regard de ce qui pourrait se produire après le moratoire. Nous les comprenons.

Nos citoyens voyagent ailleurs au Québec, ils sont à l'écoute et sont sensibles à ce qui se passe dans d'autres régions. Ils souhaitent surtout ne pas se retrouver avec les problématiques que l'on connaît ailleurs et que l'on peut encore éviter chez nous.

3.4 La qualité de vie des citoyens

Nous devons défaire un mythe et un argumentaire que nous avons souvent entendu dans la bouche de promoteurs de la production à tout crin.

Les citoyens vivant en milieu rural y incluant les agriculteurs n'ont pas à subir les impacts négatifs, que ce soit les odeurs, la pollution des puits artésiens ou la baisse du niveau des puits que leur imposent d'autres producteurs *qui ont le droit de produire+.

Dans le territoire agricole de notre municipalité, il y a 206 résidences et sur ce nombre, on retrouve 38 fermes en opération. On ne peut faire abstraction de ces citoyens, tout comme ceux du périmètre villageois à proximité de la zone *dite verte+.

Lorsque l'on s'installe dans le milieu rural québécois c'est que l'on apprécie la nature, l'air frais non pollué. Et les citoyens sont prêts à vivre avec les impondérables de la

production agricole, ils le comprennent très bien. Mais cela n'a rien à voir avec une odeur de purin de porc.

Ce que nos concitoyens recherchent, en ville comme en milieu rural, c'est **un bon niveau de qualité de vie**. Et ils choisissent leur milieu de vie en fonction de la qualité de vie qu'ils espèrent y retrouver. C'est ce pourquoi, nous avons tant de nouvelles personnes dans notre localité qui cherchent une maison, d'aspect ou de style patrimonial, et si possible, avec un beau paysage.

Cela est incontournable! Le corollaire de cette situation est que les régions peuvent retrouver une certaine vitalité si elles savent exploiter et utiliser intelligemment cette demande pour un milieu de qualité.

Pour notre part nous considérons qu'il s'agit d'un enjeu pour notre municipalité, afin de conserver les jeunes familles qui se développent chez nous, ainsi que leurs parents et leurs grands-parents et également les nouveaux arrivants, retraités ou travailleurs, villégiateurs et touristes, récurrents ou de passage.

Nous ne voulons pas que la production porcine ou toute autre production animale sur lisier, ayant des impacts aussi négatifs, nous coupe l'herbe du développement du milieu sous les pieds.

Notre municipalité possède une qualité de vie indéniable, c'est notre force, c'est ce que les Bicois et les Québécois recherchent chez nous. Toute intervention qui risquerait de l'attaquer ou de la diminuer, fera face à une réaction des citoyens.

4- Le gouvernement municipal, lieu de compromis et d'intégration des diverses activités économiques de la collectivité

Les instances du gouvernement du Québec fonctionnent selon un cadre sectoriel, selon leur fonction propre, dévolue par le lieutenant gouverneur en conseil. Si bien entendu ce modèle a des avantages indéniables au plan de l'efficacité et de la réalisation d'une activité gouvernementale, il connaît rapidement des lacunes lorsque pour atteindre un résultat satisfaisant, il doit intégrer plusieurs fonctions différentes.

Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une question agricole, c'est clair ce sont les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui doivent rechercher les solutions, soumettre leurs hypothèses aux cadres ministériels qui les achemineront au niveau politique pour une prise de décision. Par la suite cette décision ministérielle, qu'elle ait la forme d'une politique ou d'un règlement, cette décision *redescend+ et elle est appliquée par les fonctionnaires du Ministère.

Mais que se passe-t-il quand la question relève de la compétence de deux (2) ministères, comme par exemple le ministère de l'Agriculture et celui de l'Environnement? Cela est beaucoup plus complexe! On forme des comités inter-ministériels en fonction des agendas des divers chefs de services et sous-ministres etc. et habituellement il en ressort un projet de loi qui devra impliquer et encadrer les deux ministères. Mais là, petite complexité, ce n'est pas le ministre qui décide c'est l'assemblée nationale. Il y aura donc des commissions parlementaires, des audiences publiques parfois, une foule de démarches de rencontres, de documents, de pressions des divers lobbies, etc., etc. Mais si cela est fort long et fort pénible, on accouche habituellement d'une loi (cela prend habituellement plus de neuf mois) qui sera mise en application par les fonctionnaires des deux ministères. On s'accroche parfois sur le terrain sur la définition d'un texte ou d'une quelconque mesure, mais si ce n'est pas trop mal fait, la loi est appliquée.

Mais qu'en est-il lorsqu'une question d'importance, disons de nature agricole, a également une très grande importance au plan environnemental et qu'en plus cela aura des effets économiques certains et des implications graves pour la qualité de vie des citoyens, comme la santé publique ou les loisirs simples comme la marche, ou même légales comme l'entière jouissance de leur propriété, etc., etc?

On voit immédiatement l'ampleur de la machine qu'une telle question peut générer pour arriver à des résultats, dans combien d'années et surtout à quels coûts? Mais c'est cela que la question de la production porcine peut générer si on la laisse être gérée au niveau national avec des normes nationales ou même régionales. Les productions porcines de Saint-Valérien qui sont en surnombre au niveau local pourraient venir déverser leur purin au Bic ou ailleurs parce que nous ne sommes pas en surnombre ou encore on viendrait déverser au Bas Saint-Laurent les lisiers de d'autres régions qui sont excédentaires? Cela n'a aucun sens!

L'action doit se faire au niveau local (vous savez? Penser globalement, agir localement+). La prise de décision sur la production porcine doit être prise localement en fonction de la capacité d'accueil du milieu. Cette capacité d'accueil doit se mesurer sur tous les plans.

Cette prise de décision devra intégrer les fonctions économiques, pas seulement celles du producteur, comme le fait le ministère de l'Agriculture, mais celles de tout le milieu local. Elle devra également prendre en considération les dimensions sociales et les impacts environnementaux, les perspectives que cela peut ouvrir mais également les limites que cela peut entraîner. Cela implique des échanges entre citoyens, des analyses et des recherches etc., et tout cela devra se faire au niveau local avec les acteurs du milieu et la décision finale prise par une instance qui est redevable à cette population locale qui aura à vivre avec la production porcine.

Nous croyons que les conseils municipaux et le milieu municipal en général est le lieu par excellence pour la tenue de ces échanges et la prise de décision axée sur la recherche d'un compromis acceptable à l'ensemble de la population.

5- La position de la municipalité

C'est pourquoi, nous considérons important d'affirmer que si nous voulons vivre dans des collectivités locales en harmonie, le pouvoir local, démocratiquement élu, doit pouvoir assumer son rôle de gestionnaire de la qualité de vie de ses citoyens et de décideur public au niveau local dans un dossier qui affecte localement les citoyens.

L'objectif du gouvernement du Québec est de vouloir établir une réglementation qui couvrira uniformément l'ensemble du territoire québécois. C'est selon nous une erreur!

Au-delà de certaines règles générales pouvant elles s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois, cela nous en convenons, nous croyons que les milieux locaux devraient avoir un pouvoir de dernière instance en regard de la réglementation sur la production porcine sur leur territoire et avoir l'opportunité d'adopter certaines règles encadrant la production porcine localement.

En effet, il nous apparaît normal, considérant les impacts négatifs susceptibles d'affecter leur qualité de vie que les structures démocratiques, représentant les citoyens qui devront cohabiter avec une telle production, déterminent **les emplacements** et les **tailles des installations et des exploitations**.

Ainsi les impacts négatifs en regard de l'environnement naturel et humain de la production porcine sur lisier, pourront ainsi être pris en compte et les mesures de mitigations convenues et négociées à l'avance par les porte-parole élus des collectivités locales et les agriculteurs ou comme c'est de plus en plus le cas, avec les entreprises de productions animales, qui n'ont plus rien de l'agriculture familiale et du producteur vivant sur sa ferme.

Cela aurait l'avantage de permettre l'instauration de conditions et d'emplacements de production axés non seulement sur le rendement économique mais sur une cohabitation

harmonieuse des activités économiques. Et l'on pourrait prendre en compte des éléments que jamais une réglementation ne pourra encadrer comme les effets des vents dominants, le respect du paysage naturel ou la proximité d'un noyau de résidences.

Les municipalités, de tout temps, ne peuvent interdire une activité économique, elles ne peuvent que la réglementer, l'encadrer, la permettre dans certaines zones délimitées dans sa réglementation d'urbanisme. On confère ce mandat aux municipalités depuis des dizaines d'années pour leur permettre d'éviter les problèmes *d'interface+ entre diverses fonctions comme le résidentiel et l'industriel. Alors pourquoi tenir les municipalités et leurs conseils municipaux à l'écart des décisions sur l'agriculture et particulièrement à l'écart de la production porcine?

Ce ne sont pas les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ou du ministère de l'Agriculture qui répondent à la population, ce sont les élus municipaux, alors pourquoi ne sont-ils pas partie prenante des décisions qui peuvent avoir des impacts très négatifs sur leur collectivité? Les porcs ou les \$ ne devraient pas avoir priorité sur les citoyens!

6- Recommandations

Nous souhaitons soumettre au Bureau, ce qui apparaît être les mesures que doit adopter le gouvernement du Québec afin que notre milieu rural retrouve sa sérénité et que l'on soit assuré **d'une cohabitation harmonieuse dans une vision de développement durable** et d'une paix sociale pour de nombreuses années :

- 6.1 Que le gouvernement **maintienne son moratoire actuel** tant et aussi longtemps que la réglementation actuelle ne soit pas amendée dans la perspective de ce qui suit :
- 6.2 Que le gouvernement du Québec décrète **qu'il ne doit plus y avoir aucune nouvelle implantation de production porcine en production liquide ou sur lisier! Toute nouvelle installation devra se faire sur litière** et le gouvernement du Québec devra s'assurer que le producteur utilise les technologies et les façons de faire permettant la valorisation des fumiers, en engrais agricole ou en production de compost pouvant être mis sur le marché.

La production porcine sur litière donne d'excellents résultats (voir article du Bulletin des agriculteurs B décembre 2000). Cela peut être un peu plus exigeant au plan des manipulations, **mais les coûts sociaux que cela permet d'économiser justifie amplement cette exigence sociale!**

Comme le démontre l'étude préparée par **la firme BPR pour la municipalité du Bic** plusieurs processus de valorisation et de compostage des fumiers de porcs sont actuellement à diverses allant de l'expérimentation à la pré-commercialisation et le gouvernement pourrait supporter ces initiatives et la mise en commun des agriculteurs pour rentabiliser encore plus cette *sous-production+.

6.3 Que le gouvernement du Québec **accorde une période de trois ans, assortie d'une aide financière** aux installations porcines actuellement en opération **pour transformer leurs moyens de production sur lisier à un mode de production sur litière et à se conformer aux nouvelles façons de produire.** La législation doit être à la fois ferme et claire : Pas de droit acquis, d'aucune façon!

On devra mettre la priorité pour les transformations, dans les milieux où les problèmes liés à la pollution de l'eau sont les plus présents.

Il sera important que ces producteurs soient suivis entre temps pour éviter que l'on utilise la période de grâce pour exporter des lisiers dans une autre municipalité ou encore disposer des lisiers de manière qui pourraient mettre en péril les approvisionnements en eau en zone rurale ou urbanisée ce qui provoquerait des insatisfactions chez les voisins et des conflits inutiles.

6.4 Que le gouvernement du Québec décrète qu'aucun épandage de fumier, de quelque production animale que ce soit, ne soit autorisé à moins de 15 mètres de tout cours d'eau d'un bassin versant susceptible d'alimenter en eau potable une municipalité ou une agglomération de population.

De plus, que l'on encourage et supporte financièrement la création et la mise en place d'un écran végétal le long des cours d'eau de façon à faire écran encore plus efficacement à la pollution diffuse provenant des déjections animales et des fumiers de toute production animale.

6.5 Que le gouvernement amende la Loi 23 afin **d'éliminer ce *droit de produire+ qui est au-dessus du droit! Il faut que les règles qui vont protéger l'agriculture, et il en faut, ne posent pas de préjudices aux autres occupants du milieu rural et**

aux autres fonctions économiques, car sans cela il n'y a pas de cohabitation possible et pas de *paix sociale+!

Il faut nous donner des règles locales d'aménagement et de gestion du territoire qui nous permettront d'établir une localisation objective et optimale, tant pour les producteurs que pour le milieu, des entreprises, disons le : *de plus en plus industrielles+ de production animale, et qui peuvent avoir un impact énorme sur le milieu. Il est pour nous impensable que les municipalités et le pouvoir local ne soit pas partie à la prise de décision en ces matières! Ce sont elles qui sont le mieux placées pour optimiser le développement intégré et harmonisé de leur territoire et adopter les règles destinées à peaufiner les règles d'aménagement en prenant en compte des facteurs locaux.

Conclusion

La Municipalité du Bic tient à remercier les commissaires du Bureau d'audience publique sur l'environnement, ainsi que le personnel du bureau, pour leur écoute et leur contribution dans l'amélioration du cadre de vie du milieu rural québécois.

Nous désirons également vous adresser nos meilleurs voeux pour votre travail à venir. Nous sommes bien placés pour affirmer que de tenter de définir un consensus est une tâche très lourde et souvent ingrate et nos concitoyens, assez vites sur les critiques.

Cela dit, nous vous avons transmis, le plus simplement et le plus honnêtement, le point de vue de notre conseil municipal sur cette question. Notre souhait est qu'il rejoigne les lignes de forces exprimées par la majorité des québécois et particulièrement de ceux qui vivent le problème en milieu rural.

Nous avons tenté de gérer cette épineuse question dans notre milieu en faisant tout pour maintenir une cohabitation agréable et harmonieuse. Nous considérons être en situation d'équilibre fragile et il ne faudrait pas qu'un ajout de production porcine ou autre sur lisier vienne faire basculer celui-ci. Malheureusement, les élus municipaux se sentent fort démunis face à la réglementation gouvernementale actuelle.

Notre souhait le plus sincère est que nous ayons, à la fin du moratoire les outils nous permettant de gérer notre milieu pour que nous puissions maintenir une cohabitation satisfaisante pour tous et de façon continue!